

Prendre conscience de sa violence

ARLON NEUFCHÂTEAU MARCHE L'ASBL « Praxis » aide les auteurs de violences conjugales

► Dans les jugements concernant des faits de violence conjugale, souvent les magistrats condamnent les auteurs à suivre un cycle de « cours » chez Praxis. ► Cette ASBL est un outil précieux pour éviter la récidive.

Ce fut encore le cas, ce mercredi. Une juge arlonnaise a condamné l'auteur d'une tentative de meurtre à quatre ans de prison, dont deux ans avec sursis probatoire. C'est-à-dire assorti de conditions. L'une d'elles était de suivre un stage « Praxis ». L'homme avait tenté d'étrangler son amie. Elle n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention d'une troisième personne. Nous avons voulu savoir en quoi consiste ce genre de stage.

L'ASBL Praxis fête cette année ses vingt-cinq ans d'existence. Elle est financée par le ministère de la Justice – mais d'ici peu cela passera à la Fédération Wallonie-Bruxelles – ainsi que par les Régions wallonne et Bruxelles-Capitale (L'égalité des chances et l'Action sociale). « Nous sommes partenaires de la justice, de la santé et de l'action sociale », explique la directrice, M^{me} Anne Jacob. Elle ajoute : « Nous traitons uniquement la violence conjugale et/ou intrafamiliale. » Les personnes qui fré-

quentent les « stages » sont soit envoyées par la justice, soit des volontaires qui souhaitent se faire aider. Aider : un mot-clé dans la démarche de l'ASBL.

« Notre travail consiste à faire prendre conscience de leur violence à ces personnes, les responsabiliser et les aider. Il y a souvent beaucoup de douleurs derrière les cas que nous traitons. Souvent, il y a une personne blessée par la vie, mais aussi une histoire de couple plus ou moins longue, plus ou moins dramatique », précise la directrice.

Uniquement avec les auteurs

Concrètement, comment cela se passe-t-il ? Lorsqu'une personne est condamnée à suivre un de ces stages, la Maison de justice de sa région est avertie. Dans la province de Luxembourg, il y a trois maisons de justice dans les anciens arrondissements judiciaires, à savoir à Arlon, Neufchâteau et Marche. L'assistant de justice prévient alors la maison mère de Praxis, à Liège, en donnant l'identité de la personne et une très brève description des faits. Praxis contacte l'intéressé pour fixer un premier rendez-vous dans une Maison de justice. Deux à trois séances individuelles sont organisées. « Cela

permet de dédramatiser les choses, car nos stages sont assez exigeants », explique Anne Jacob. Elle ajoute : « Il s'agit aussi d'avoir leur point de vue sur ce

qui s'est passé, la façon dont ils perçoivent les choses. Cela permet aussi d'établir le lien avec nos équipes. » Précision importante : Praxis ne travaille qu'avec les auteurs, jamais avec les victimes, les enfants ou les proches. Ensuite, les dates des véritables stages, par groupes de maximum neuf personnes, sont fixées. Dans le Luxembourg, ils ont lieu, en moyenne, durant six semaines, le samedi de 9h30 à 16h30, dans des locaux loués principalement à Arlon et Libramont, parfois à Marche et à Neufchâteau.

Ne pas minimiser

Les stages sont généralement donnés par un homme et une femme. Ils sont psychologues ou criminologues. Les participants doivent être à l'heure, fréquenter toutes les séances, ne pas venir sous l'influence de l'alcool et accepter de faire un travail sur eux-mêmes entre les réunions (rédaction d'un journal de responsabilisation).

Au cours des séances, chacun devra accepter de parler de sa violence devant les autres membres du groupe. Ils devront se reconnaître comme violent. Et accepter de « déconstruire » les excuses souvent avancées pour minimiser leur rôle, comme lorsqu'ils expliquent, par exemple, avoir été provoqués... Les autres membres du groupe sont alors amenés à réagir. L'histoire de la personne,

de son enfance et de son couple sont également évoqués. Dans des exercices, les participants sont aussi amenés à se mettre à la place de la victime, des enfants ou des proches. « Pour certains, c'est l'occasion, pour la première fois de parler sans être

jugés de l'isolement dans lequel ils sont à cause de leur violence », souligne Anne Jacob. Parfois, cela leur fait tellement de bien que certains demandent à continuer après la fin du processus ! ■

MARC DURANT

8 % DE FEMMES

D'excellents résultats selon les statistiques

Les résultats enregistrés par Praxis sont excellents. Bon nombre de magistrats apprécient d'ailleurs beaucoup travailler avec cette ASBL. Selon les statistiques de l'Institut national de criminologie et de criminologie (INCC), les taux de récidives les plus bas sont enregistrés auprès des condamnés pour violences conjugales qui sont passés par Praxis. Pour eux, le taux de récidive dans les trois ans est de 21 %. Alors que pour les auteurs qui sont passés uniquement par la case « prison », ce taux est de 55 % ! Et pourtant, les profils des auteurs ne sont pas plus « légers ». On notera que 7 à 8 % des auteurs envoyés chez Praxis sont des femmes ! Des groupes leur sont réservés.